

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 18 juillet 2011 à 18H 45

COMPTE RENDU

1 - Acquisition des dernières parcelles de la sucrerie

Suite à l'acquisition de la première partie du site de la sucrerie en date du 9/01/2006 et compte tenu des modifications approuvées sur les parcelles restantes, le Maire présente au Conseil le tableau de répartition des lots avec le prix, pour chaque acquéreur.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

VALIDE, la répartition des terrains, propriété de la Société Vermandoise - Industries 80770 Beauchamps et le prix, suivant le tableau joint,

DECIDE, d'acquérir dès que possible, la partie revenant à la Commune, à savoir : parcelles cadastrées section A N° 382 de 756 M2, N° 526 de 110 M2, N°1012 de 229 M2, N° 1013 de 52 M2, 1033 de 100 M2, pour 1 € symbolique et N° 1034 de 1435 M2 pour un montant de 8610 € soit au total 8611 € net,

CONFIRME sa demande auprès de l'établissement public foncier de normandie (EPFN) pour procéder à l'acquisition des parcelles section A N° 1001 de 185 M2, N° 1003 de 230 M2, N° 1010 de 8494 M2 et N° 1032 de 6321 M2 pour un montant total de 91380 €.

DESIGNE, Maîtres Hazard, Auvray, Lauriau notaires associés de Valmont, pour passer l'acte,

DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer toutes pièces concernant cette acquisition.

2-Eclairage public, remplacement de lampadaires 2^{ème} phase

Le Maire soumet au Conseil, la participation communale s'élevant à 1957,60 €, concernant la remise en état de l'éclairage public, des rues, cauchoise (2^{ème} partie), du torp et du moulin de Sainte Hélène qui n'a pas été prise en compte lors de la précédente programmation.

Accord du Conseil, pour la fourniture et pose de 7 crosses tubulaires équipées de lampes au sodium (100 w), participation communale, 1957,60 € TTC.

3-Travaux d'effacement quartier de la gare, réseaux électriques

Le Maire présente au Conseil le plan de financement des travaux d'effacement du réseau EDF et d'éclairage public « allée de la voie verte » dont la participation communale s'élève à 10 283,08 €. Il souligne que les travaux sont plus importants du fait qu'il faut tenir compte de la résistance du dernier poteau déséquilibré par la suppression de la ligne d'un seul côté.

Le Conseil donne son accord.

4-Annulation délibération PVR

Une participation durant l'enfouissement d'un réseau EDF, ne peut être demandée à un particulier qui sollicite un branchement à cette occasion et qui ne donne pas lieu à une demande de permis de construire. En conséquence, le Maire demande au Conseil l'annulation de la délibération du 5/11/2010 réclamant une participation de 1000 €, A Monsieur Lepiller Alain 660 rue de la sucrerie.

Considérant, effectivement, que le bâtiment est déjà construit, le Conseil annule sa décision réclamant la somme de 1000 € au propriétaire.

5-Remblaiement des bassins par SCR

La redevance pour le recyclage de matériaux et le dépôt de terre, s'élèvent pour l'année 2010, à 36125 € (28900 M3 x 1,25), si revalorisation du M3 à 1,25 €. Le Maire demande au Conseil de décider et l'autorisation d'émettre 3 titres comme suit, 30 juillet 12000 €, 30 septembre 12000 € 30 novembre 12125 €.

Le Conseil valide la revalorisation du dépôt de terre à 1,25 € le M3 et la somme de 36125 €, due par SCR de Colleville, pour l'année 2010 (émission de 3 titres).

6-Application de la nomenclature budgétaire M14

Le Maire demande au conseil, de mettre en application la nomenclature M 14, des communes de plus de 500 Habitants, concernant le budget annexe des logements sociaux à compter du 1/1/2012.

Le Conseil donne son accord.

7-Aménagement chicane, entrée village côté ouest

Le Maire présente au Conseil, le plan de masse dressé par la Direction des routes du département, concernant l'aménagement de l'entrée de Colleville (RD 150) côté Fécamp et demande de le valider.

Pour information les travaux devraient être réalisés en 2012.

Le Conseil fait quelques remarques au vu du plan présenté, à savoir :

- Maintien du passage des eaux de ruissellement provenant du val à la souris, vers le caniveau à réaliser,
- Doute sur la réduction de la vitesse dans le sens colleville / fécamp,
- Décision ultérieure, sur l'aménagement du terre plein central, et le choix des candélabres.

Après ces quelques remarques que le Maire est chargé de transmettre , le Conseil valide l'aménagement de cette entrée de Colleville, proposé par la Direction des routes du Département.

8 -Personnel (renouvellement de contrats)

Proposition de renouvellement du contrat de M. Anthony Ringard,

Proposition de prorogation du contrat de Madame Gervais Christelle soit en CDD si possible ou en CDI pour une durée hebdomadaire de 17 H 50.

Accord du Conseil,

- pour une prorogation du contrat de M. Antony Ringard. Le Maire attire l'attention sur l'engagement de formation obligatoire pour ce type de contrat.

-pour un renouvellement du contrat de Madame Gervais en CDD ou CDI.

9-Evolution des EPCI, avis sur le projet de schéma départemental

Monsieur le Préfet, par lettre en date du 20 Mai dernier, demande aux conseils Municipaux de délibérer sur le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale proposé. Le Maire rappelle que le Conseil a émis le souhait, par délibération en date du 29 juin 2010, une communauté d'agglomération avec Fécamp.
Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité

-Rejette le projet de schéma départemental de Monsieur le Préfet maintenant la Communauté de Communes Canton de Valmont, en l'état.

-Ne s'oppose pas au regroupement des SIAEPA de Valmont, Colleville, Toussaint/Contremoulins, Fécamp sud-ouest et la commune d'Yport.

-Maintient son souhait affirmé par délibération du 29/6/10 d'une évolution vers une communauté d'agglomération, avec Fécamp,

-Emet un avis favorable à la proposition de la Communauté Caux Vallée de Seine (CVS) pour construire une communauté d'agglomération de la Seine à la Mer.

10-Questions diverses

↻ Abandon de l'entretien de la voie ferrée, par le CIAS,

Le Maire informe le Conseil que les « Brigades vertes » n'entreprendront plus la voie ferrée dès cette année ; décision du CIAS.

Le Conseil prend acte mais charge le Maire de faire un courrier à RFF, propriétaire du réseau, pour lui rappeler ses obligations d'entretien de la voie.

↻ Non rétablissement de la 3^{ème} desserte de transport scolaire à 15H30,

Par lettre du 17/06/2011, Le Président du Département, par l'intermédiaire de Madame la Présidente du syndicat de ramassage scolaire de Fécamp, que la troisième desserte de transport scolaire (15 H30) ne sera pas rétablie.

Le Conseil prend acte mais dans ce cas il souhaiterait que les cours soient adaptés.

↻ Participation au remplacement, sol piste de danse, salle polyvalente,

La dépense pour le remplacement de la piste s'est élevée à 3927,04 € TTC.

Le Maire demande au Conseil si une participation doit être sollicitée auprès des responsables de la dégradation et si oui pour quel montant.

Le Conseil décide de réclamer une participation de 1000 €, au responsable de la dégradation.

↻ Réalisation travaux école primaire,

Les travaux à l'école primaire sont en cours. Une dalle a été réalisée en remplacement du parquet. La livraison des portes et fenêtres est fixée, semaine 30, validation du fournisseur. La pose pourra se faire dès réception, sauf imprévu.

Le Conseil, sur proposition de la commission désigne Raboni de Thérouldeville, pour la fourniture des portes et fenêtres, considérant qu'il est le seul fournisseur à respecter le délai de livraison et prend acte des travaux qui pourront être réalisés pendant les vacances, seule période possible pour l'exécution.

Dépense de téléphone, Lettre de Monsieur Renault jointe,
M. Brumard Pascal, 1^{er} Adjoint prend la présidence et donne lecture du courrier de
M. Renault Maire, concernant l'utilisation du téléphone portable mis à sa disposition.
*Après discussion, le Conseil décide de laisser l'abonnement téléphonique et l'utilisation
en l'état.*

L'ordre du jour étant épuisé la séance levée à 21 H 10.

Le Maire.